

LE PORTE-PAROLE OFFICIEL DU GOUVERNEMENT COMMENTE LES TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

## **LES PRATIQUES DOIVENT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES D'UN ETAT MODERNE**

*Donner la meilleure image d'une Mauritanie aux perspectives prometteuses*

**C**haque responsable investi d'une mission à l'extérieur est une vitrine de l'Etat et du pays. Il doit à ce titre assumer pleinement ce rôle en étant à la hauteur de la mission qui lui est assignée par son niveau de connaissance, sa participation aux forums, la défense des intérêts du pays, le renforcement de ses relations aux plans régional, sous-régional et mondial et le respect qu'il inspire

à tous les niveaux. En somme, un comportement sincère s'impose dans ce cadre, afin d'accroître le crédit et la place de notre pays dans le concert des nations.

Le sérieux et la rigueur dans la conception des textes fondamentaux doivent être de mise aussi tout comme l'application convenable des dispositions prises par l'Etat et allant dans le

sens de l'intérêt général.

C'est ce qui ressort du point de presse du ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte-parole officiel du Gouvernement M. Hamoud Ould Abdi, qui a commenté hier les résultats du Conseil des ministres tenu dans la matinée.

**LIRE PAGE 3**



# Le Porte-parole officiel du Gouvernement commente les travaux du Conseil des ministres

## Les pratiques doivent être en conformité avec les exigences d'un Etat moderne

### Donner la meilleure image d'une Mauritanie aux perspectives prometteuses

M. Hamoud Ould Abdi, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement porte-parole officiel du gouvernement a commenté hier les travaux de la réunion hebdomadaire du gouvernement tenue quelques heures plus tôt.

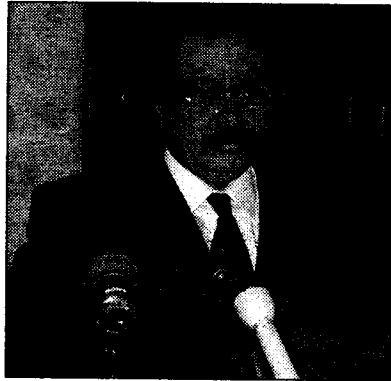
Voici une traduction de ce commentaire :

" Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 2 février 2005 sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République.

Le Président a insisté sur l'importance que revêt l'accomplissement par les ministres et les responsables gouvernementaux du rôle qui leur incombe en matière de représentation convenable du pays à l'extérieur. La délégation représentant le pays à l'extérieur doit jouer pleinement son rôle à travers une forte présence qui fait entendre la voix du pays, défend fermement ses intérêts et renforce ses relations avec les partenaires aux niveaux bilatéral, sous-régional et mondial de façon à améliorer son image de marque, à préserver ses intérêts, à consolider ses liens avec ses frères et élargir le cercle de ses amitiés et de son partenariat à travers le monde sur la base de la confiance, du respect et de l'intérêt mutuels.

Il est donc inacceptable que les moyens de l'Etat soient gaspillés dans des voyages où les personnes concernées n'assistent pas aux activités pour lesquelles elles ont été dépêchées, laissant le siège de la Mauritanie vide par leurs absences répétées aux séances auxquelles ils sont venus participer, ou se limitent au rôle du présent-absent par leur ~~manière et leur inactivité~~ fort remarquable, n'apportant aucune contribution, comme c'est le cas malheureusement souvent.

Son Excellence Monsieur le



Président de la République a ajouté que "la maîtrise par le responsable de ses dossiers dans leurs différents aspects, sa parfaite connaissance de ses attributions et des tâches qui lui sont confiées, en plus de l'acquisition d'une large culture générale, d'une bonne expérience et d'une compétence analogues à celles dont disposent ses homologues à l'étranger constituent une condition sine qua non à l'accomplissement convenable de la tâche qui lui incombe. Il doit également œuvrer avec sérieux de manière à rehausser l'audience du pays ainsi que son crédit et la place qu'il occupe dans le concert des nations.

De même, le Président de la République a mis l'accent sur la nécessité de rehausser l'action du gouvernement et de faire preuve de sérieux et de rigueur notamment dans l'élaboration des projets de lois, décrets, arrêtés, décisions, circulaires et autres, loin de toute négligence ou incompétence préjudiciable. Il est aussi inconcevable que les décisions prises ne soient pas dans les formes appropriées. Il est plus grave encore que ces textes restent lettre morte, sans effet comme s'ils n'ont pas existé.

Le Président de la République a enfin engagé le gouvernement à mettre sur pied des mécanismes précis et

des méthodes pratiques permanentes de suivi de ces instructions et à instaurer un contrôle continu pour s'assurer qu'elles ont été prises en compte pour la préservation de l'intérêt général et la réalisation des objectifs fondamentaux de notre société.

Le conseil a examiné et adopté les deux projets de décrets suivants :

Deux permis N° 252 et 253 pour la recherche du diamant dans les deux zones de Ouaran 1 et Ouaran 2 en Adrar, au profit de la société Dia Met Minerals Africa Limited.

La superficie du premier permis couvre 10.000 km<sup>2</sup> pour une durée de trois ans, celle du second est de 9.960 km<sup>2</sup> pour une durée de trois ans.

Conformément aux clauses des deux permis, ladite société très active dans le domaine de la recherche minière en Mauritanie, depuis 1995, effectuera des études par satellites et géophysique en plus de forages et le prélèvement d'échantillons pour analyse.

Elle s'engage à verser un montant d'au moins vingt cinq millions d'ouguiya pour chaque permis et à s'acquitter auprès du trésor public de l'ensemble des taxes et impôts prévus pour le code minier.

Le gouvernement poursuit ainsi, sur impulsion et orientation du Président de la République, son action visant à assurer une adéquation des pratiques avec les exigences de l'Etat moderne, à donner à l'intérêt général l'importance qu'il requiert tout en œuvrant à l'ouverture du pays sur les partenaires et investisseurs afin de découvrir de nouvelles ressources et élargir les horizons prometteurs pour le développement du pays et sa prospérité économique et sociale.